

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOQUEL - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Claude FILIPPI - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Michel MILLE - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Sophie ARRIGHI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Corinne BIRGIN - Marie BATOUX représentée par Olivia FORTIN - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Pierre SERRUS - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLÉ - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Roland MOUREN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHÉL - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DESTROST représenté par Alain ROUSSET - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Daniel GAGNON représenté par Martial ALVAREZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Bernard MARANDAT représenté par Sandrine D'ANGIO - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Stéphane PAOLI représenté par Sylvaine DI CARO - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Michèle RUBIROLA représentée par Joël CANICAVE - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Romain BRUMENT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Arnaud DROUOT - Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Eric MERY - Benoît PAYAN - Anne VIAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI représenté à 15h30 par Frédéric GUINIERI - Gérard AZIBI représenté à 15h32 par Christine JUSTE - Jean-David CIOT représenté à 15h52 par Jean-Louis CANAL - Laurence SEMERDJIAN représentée à 16h15 par Saphia CHAHID - Magalie GIOVANNGELI représentée à 16h49 par José MORALES - Dona RICHARD représentée à 16h58 par Anne MEILHAC - Nathalie TESSIER représentée à 17h13 par Lourdes MOUNIEN - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Christian PELLICANI représenté à 17h15 par Laure ROVERA - Perrine PRINGENT représentée à 17h15 par Lydia FRENTZEL - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Patrick PIN représenté à 17h18 par Rémi MARCENGO - Jean-Christophe GRUVEL représenté à 17h20 par Kayané BIANCO - Arnaud MERCIER représenté à 17h30 par Bernard RAMOND.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Catherine VESTIEU à 16h16 - Stéphane RAVIER à 16h20 - Samia GHALI à 16h20 - Nadia BOULAINSEUR à 16h20 - Michel BOULAN à 16h20 - Anthony KREHMEIER à 16h25 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h28 - Sophie CAMARD à 16h30 - Férouz MOKHTARI à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Sylvaine DI CARO à 16h40 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h40 - Mathilde CHABOCHE à 16h53 - Laurent BELSOLA à 16h52 - Jean-Pierre SERRUS à 16h52 - Didier PARAKIAN à 17h00 - Laure-Agnès CARADEC à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h11 - Patrick PAPPALARDO à 17h11 - Sarah BOUALEM à 17h15 - Marcel TOUATI à 17h15 - Georges ROSSO à 17h18 - Franck ALLISIO à 17h18 - Pauline ROSSELL à 17h33 - Lionel ROYER-PERRAULT à 17h33 - Solange BIAGGI à 17h33 - Eric LE DISSES à 17h33 - Véronique PRADEL à 17h33 - Roland GIBERTI à 17h33 - Jean-Marc BLOCQUEL à 17h33 - Laurent SIMON à 17h33 - Jessie LINTON à 17h37 - Caroline MAURIN à 17h37 - André MOLINO à 17h37 - Aïcha SIF à 17h42.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA 023-8694/20/CM

■ Renouvellement de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence MET 20/15828/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et son décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 instituent les sites patrimoniaux remarquables en lieu et place des secteurs sauvegardés, des aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

De même, ces textes modifient la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé.

Parallèlement, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce désormais depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu sur le périmètre de tous ses territoires.

Le législateur ayant reconnu la spécificité de l'organisation spatiale du territoire métropolitain divisé en territoires sur la base de l'article L.5218-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été tenu compte de cette particularité pour organiser les nouvelles commissions locales des sites patrimoniaux remarquables de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'échelle des territoires de la Métropole.

Dans ce contexte, une nouvelle commission locale des sites patrimoniaux remarquables spécifique à la commune d'Aix-en-Provence a été créée par délibération n°URB 004-4622/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 18 octobre 2018 pour le périmètre de son centre historique identifié par l'ancien secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, ainsi que pour l'ancienne zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager d'Entremont Saint Donat.

En application de l'article D.631-5 du code du patrimoine, cette délibération prévoit que la commission locale des sites patrimoniaux remarquables d'Aix-en-Provence est composée :

1. de membres de droit, s'agissant :
 - du Président de la commission, à savoir la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, laquelle peut déléguer la présidence de la commission au maire de la commune d'Aix-en-Provence ;
 - du maire de la commune d'Aix-en-Provence ;
 - du Préfet ;
 - du Directeur Régional des Affaires Culturelles
 - et de l'Architecte des Bâtiments de France
2. et de neuf membres titulaires et neuf membres suppléants, nommés par le Conseil de la Métropole et répartis selon les trois collèges suivants :
 - un collège d'élus
 - un collège des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
 - et un collège d'experts

Suite au renouvellement du Conseil de la Métropole, et conformément au règlement intérieur de cette commission, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

Ainsi, et après avoir recueilli l'avis favorable du Préfet, il est proposé au Conseil de la Métropole de nommer au sein de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence les neufs membres titulaires et neuf membres suppléants suivants :

Collège des élus

- Monsieur Jean-Louis VINCENT (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjoint au maire d'Aix-en-Provence) ; suppléant Monsieur Stéphane PAOLI (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjoint au maire d'Aix-en-Provence)

- Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au maire d'Aix-en-Provence) ; suppléant Monsieur Jean-Christophe GRUVEL (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, conseiller municipal d'Aix-en-Provence)

- Madame Sophie JOISSAINS (vice-présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au maire d'Aix-en-Provence) ; suppléant Madame Sylvaine DI CARO (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au maire d'Aix-en-Provence)

Collège des associations

- Monsieur Pierre DUSSOL (président de l'Association pour la Restauration du Patrimoine Aixois) ; suppléant Monsieur Philippe COUTIAUX (membre de l'Association pour la Restauration du Patrimoine Aixois)

- Madame Marie-Ange RATER-CARBONEL (déléguée régionale de l'Association Vieilles Maisons Françaises) ; suppléant Madame Odile de Pierrefeu (membre de l'Association Vieilles Maisons Françaises)

- Madame Sabine SECHIARI (déléguée régionale de l'Association Demeure Historique) ; suppléant Monsieur Emmanuel DE FORESTA (membre de l'Association Demeure Historique)

Collège des experts

- Madame Nuria NIN (archéologue) ; suppléant Monsieur Michel FRAISSET (directeur de l'office du tourisme d'Aix-en-Provence)

- Monsieur Régis ROUDIL (architecte) ; suppléant Monsieur Patrick COHEN (architecte du patrimoine)

- Monsieur Denis COUTAGNE (conservateur honoraire du patrimoine, commandeur des arts et des lettres, ancien directeur du musée Granet) ; suppléant Madame Marie-Christine GLOTON (docteur en histoire de l'art)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code du Patrimoine ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- L'arrêté ministériel du 17 décembre 1964 portant création du Secteur Sauvegardé d'Aix-en-Provence ;

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

- L'arrêté préfectoral du 8 août 1998 portant création de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager d'Entremont Saint-Donat
- Le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur d'Aix-en-Provence approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012 ;
- La délibération n°URB 004-4622/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 18 octobre 2018 portant création de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables de la commune d'Aix-en-Provence pour le périmètre de son centre historique identifié par l'ancien secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, ainsi que pour l'ancienne zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager d'Entremont Saint Donat ;
- L'avis favorable de Monsieur le Préfet ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Que suite au renouvellement du Conseil de la Métropole, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence.

Délibère

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

Article unique :

Sont désignés membres de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables d'Aix-en-Provence :

Collège des élus

- Monsieur Jean-Louis VINCENT - titulaire
- Monsieur Stéphane PAOLI - suppléant
- Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - titulaire
- Monsieur Jean-Christophe GRUVEL - suppléant
- Madame Sophie JOISSAINS - titulaire
- Madame Sylvaine DI CARO - suppléant

Collège des associations

- Monsieur Pierre DUSSOL - titulaire
- Monsieur Philippe COUTIAUX - suppléant
- Madame Marie-Ange RATER-CARBONEL - titulaire
- Madame Odile DE PIERREFEU - suppléant
- Madame Sabine SECHIARI - titulaire
- Monsieur Emmanuel DE FORESTA suppléant

Collège des experts

- Madame Nuria NIN – titulaire
- Monsieur Michel FRAISSET - suppléant
- Monsieur Régis ROUDIL – titulaire
- Monsieur Patrick COHEN - suppléant
- Monsieur Denis COUTAGNE – titulaire
- Madame Marie-Christine GLOTON - suppléant

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020